



PROTOCOLE D'ACCUEIL COLLEGE JACQUES OFFENBACH SAINT MANDE

Déclinaison du protocole sanitaire national du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et adaptation au contexte local de notre établissement.

→ Principes Généraux:

Ce protocole repose sur cinq fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication.

→ Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans le collège. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou sa famille. Ils sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8° ou plus) l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement. Les parents doivent en informer le collège.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de COVID-19.

→ 1. Le maintien de la distanciation physique :

La règle de la distanciation physique d'un mètre entre chaque personne est strictement obligatoire dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée, sortie d'établissement, abords, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, salle de classe si déplacement du professeur ou des élèves, élèves d'ULIS etc...)

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter.

❖ 1.1 Accueil des élèves dans le collège :

Afin d'éviter tout regroupement aux abords du collège, les emplois du temps des élèves sont mis en place de façon à ce que les entrées par niveaux soient échelonnées.

Une signalétique guide les élèves.

Les élèves s'engagent à **respecter strictement l'horaire d'arrivée et la porte d'accès** à l'établissement prévue. Aucune sonnerie n'indiquera l'heure d'entrée au collège, ni le début du cours.

A l'extérieur du collège, l'élève attend de pouvoir entrer dans le collège à **un mètre des autres élèves**. A son entrée dans le collège, un personnel l'accueille pour vérifier qu'il porte bien un masque. Il lui est demandé de se laver les mains avec une solution hydro-alcoolique mise à disposition, puis de se diriger directement vers sa salle de cours.

Avant d'entrer en classe, l'élève a la possibilité d'aller aux **toilettes** :

L'attente et l'ouverture des toilettes se font sous surveillance d'un personnel de l'établissement (vie scolaire et/ou agents polyvalents). L'élève se lave les mains avant et après son passage aux toilettes.

❖ 1.2 Accueil des élèves en salle de cours :

Les professeurs arriveront dans la salle de classe 5 minutes avant l'heure d'arrivée des élèves (7h55, 8h55, 9h55, 10h55, 13h15, 14h25, 15h25), afin d'assurer l'accueil des élèves.

Les portes des salles seront ouvertes et le resteront pendant les cours, afin d'éviter le maximum de contact.

A son arrivée en classe, l'élève est accueilli par son professeur. Il lui est à nouveau demandé de se laver les mains grâce à une solution hydro-alcoolique mise à disposition et de s'asseoir à une place qui lui a été préalablement attribuée, il gardera cette place jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Il est demandé aux enseignants d'interdire toute sortie de la classe aux élèves. En cas de force majeure, l'enseignant appelle la vie scolaire ou le secrétariat.

Le port du masque est vivement recommandé, et obligatoire si le professeur ou les élèves se déplacent dans la classe.

❖ 1.3 Sortie de classe et du collège :

A la fin des cours du matin ou de l'après-midi, le professeur organise la sortie échelonnée des élèves de la classe par rangée, dans le **respect des règles de distanciation physique d'un mètre** et des gestes barrière. Les élèves repartent par le même trajet qu'à leur arrivée, en suivant le même protocole. Ce protocole est expliqué et testé lors de la prérentrée.

Dès la sortie des élèves, la salle de classe sera aérée par l'enseignant.

❖ 1.4 Entrée des personnels dans le collège :

L'entrée dans l'établissement se fait toujours par l'entrée principale ou par le parking.

La communication à distance avec les parents doit être privilégiée, l'accueil physique doit se faire autant que possible en extérieur et avec une distance de plus de 1mètre.

Tous les personnels s'engagent à porter un masque avant d'entrer dans l'établissement et à se laver les mains dès leur arrivée. Une solution hydro-alcoolique est mise à disposition à la loge.

→ 2. L'application des gestes barrière :

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Le **lavage des mains** est essentiel. Il doit être obligatoirement réalisé à minima :

- A l'arrivée dans l'établissement ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Pour cela, **du gel hydro-alcoolique est mis à disposition** à l'entrée du collège et des salles de classe, du savon est disponible dans les toilettes.

Le port du masque grand public est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.

Le masque est obligatoire à l'entrée du collège. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

- ✓ Le masque doit être porté obligatoirement par **les adultes** en classe, en présence d'élèves ou dans les bureaux, et dans toutes les situations où les règles de la distanciation risquent de ne pas être respectées.
- ✓ Le port du masque est obligatoire **pour les élèves** dans tous les lieux du collège en dehors de la salle de classe. S'agissant de la salle de classe, le port du masque est vivement recommandé, et obligatoire si le professeur ou les élèves se déplacent dans la classe.

Dans les couloirs, il est conseillé de toucher le moins possible les rampes des escaliers ou autre mobilier.

Les échanges d'objets sont à proscrire.

Lors d'un changement de salle de cours pour les professeurs ou d'une arrivée dans un bureau partagé, **il est recommandé de désinfecter les surfaces et objets à utiliser.** Pour cela un pulvérisateur virucide ainsi qu'une bobine de ouate est mise à disposition dans chaque salle de classe ou lieu partagé.

Il est demandé de ne **pas jeter de masque ou de gants dans les poubelles des salles de classe ou des toilettes**, mais dans une poubelle mise à disposition dans le hall du collège.

→ **3. La limitation du brassage des élèves**

La stabilité des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. Cette contrainte a été intégrée dans notre établissement de la façon suivante :

- ✓ Les élèves sont accueillis par niveau, 6^e 5^e d'abord, puis 4^e et 3^e selon les directives nationales.
- ✓ Les classes de 6^e et 5^e sont scindées en deux groupes qui ne varient pas. Les élèves sont accueillis dans une salle qui ne change pas, avec un plan de classe nominatif, strict et affiché en classe.
- ✓ L'horaire d'alternance des groupes permet le nettoyage approfondi de la salle : lundi jeudi pour un groupe, mardi vendredi pour l'autre groupe.
- ✓ L'arrivée des élèves selon leur niveau est organisée autant que faire se peut en décalé : 10 h pour les 6^e 11 h pour les 5^e Il en est de même pour les sorties 14 h 30 pour les 6^e, 15h30 pour les 5^e.
- ✓ Ce sont les professeurs qui se déplacent ;
- ✓ Compte tenu de la petite taille de la cour de récréation, les horaires retenus permettent de ne pas avoir de récréation pour les 6^e et 5^e.

Si les directives nationales permettent un retour des niveaux 4^e et 3^e ces mêmes principes seront appliqués.

→ **4. Le nettoyage et la désinfection des locaux :**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements est une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Le travail en binôme et la mutualisation des outils de travail sont strictement interdits.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement demandé de bien aérer les locaux.

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu.

Cela consiste en l'utilisation d'un produit virucide spécifique pour certaines surfaces et en la désinfection méthodique des salles de classe comme suit :

- Le port des équipements individuels, ainsi qu'un masque, sont obligatoires pour les agents.
- Le nettoyage est effectué en l'absence de public, avec aération permanente des locaux.
- Les produits sont tenus hors de portée des élèves.
- Le nettoyage des sols est réalisé au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.
- Le nettoyage des zones fréquemment touchées (rampes d'escalier, interrupteurs, poignées, robinets, chasses d'eau...) est réalisé deux fois par jour.
- Certains locaux nécessitent d'être lavés deux fois par jour : salle des professeurs, ascenseur, toilettes, matériel commun en vie scolaire ou en loge.

- Les poubelles sont vidées tous les jours.
- La désinfection des chariots de ménage et de leurs accessoires en fin de service est réalisée tous les jours.
- Les textiles (franges, microfibrés, torchons, chiffons,...) sont lavés chaque jour à 60°.
- Les blouses et équipement de travail sont lavés chaque jour à 60° et conservés sur place.

→ **5. La formation, l'information et la communication**

Les personnels, les élèves, les familles bénéficient d'une information écrite et orale aux gestes barrière, aux règles de distanciation physiques, et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge.

- ✓ Transmission des liens des protocoles sanitaires et autres documents mis à disposition sur EDUSCOL aux professeurs.
- ✓ Réunion plénière de pré rentrée avec information de Mme la Principale à tous les personnels convoqués : professeurs, AED, AESH, et tous les personnels administratifs. Envoi du compte rendu à toutes les personnes ne pouvant pas assurer un présentiel.
- ✓ Information régulière des représentants de fédérations de parents
- ✓ Convocation d'une CHS et d'un conseil d'administration exceptionnel avant la reprise.
- ✓ Publication du présent protocole par affichage dans l'établissement et mise en ligne sur le site du collège.
- ✓ Organisation d'une pré rentrée des élèves avec temps de parole et d'échange, formation aux gestes barrière, repérage des circuits de déplacement.
- ✓ Fléchage des circuits de déplacements par rapport aux salles.
- ✓ Attribution des salles pour éviter les regroupements.

Ce présent protocole sera étudié à la Commission d'Hygiène et de Sécurité le 2 juin et fera l'objet d'une présentation et d'une délibération lors d'un CA extraordinaire le 2 juin.

Il sera rendu public par affichage dans l'établissement et mise en ligne sur le site du collège.

Tout élève contrevenant à ce protocole de façon délibérée, s'expose à des sanctions disciplinaires.

**MME LE NORGANT
Principale
Collège Jacques Offenbach Saint-Mandé**